

mort ou qu'il avait mis sa vie en péril en s'éloignant de l'île dans une légère embarcation. Un vaisseau fut envoyé auprès du phare ; il fit les signaux d'usage sans recevoir de réponse. Cette nouvelle fut communiquée au département qui n'épargna ni le temps ni l'argent, dans l'espoir de sauver la vie du gardien et de ramener sa famille au Sault-Sainte-Marie. Un autre vaisseau fut envoyé et la vie du gardien fut sauvée. Mais, on nous reproche d'avoir envoyé ce vaisseau. Il me semble qu'il n'y a pas lieu de blâmer le département de ce qu'il a fait.

**M. NORTHRUP :** Je ne me flatte pas de pouvoir expliquer au ministre pourquoi son département mérite des reproches, car tout ce qu'il est possible de faire, c'est de répéter une fois de plus les accusations que mon honorable ami n'a pas encore tenté de réfuter. Nous avons porté des accusations claires et formelles, mais, depuis le premier jour, l'honorable ministre a toujours conservé la même attitude ; il n'a pas daigné les réfuter en aucune façon.

Lorsque, par hasard, un habitant de la province de Québec est compromis, le ministre lève les mains au ciel pour attester que nous attaquons la population de cette province, principalement les Canadiens-Français. Il n'y a pas un seul député—que dis-je, monsieur l'Orateur ?—il n'y a pas un seul des pages qui vous entourent, qui ne comprenne le sens de nos paroles. Le ministre de la Marine et des Pêcheries est seul à ne pas comprendre le langage des membres de l'opposition. S'il m'était permis de lui donner un conseil, je lui dirais qu'en consentant à nous écouter et à répondre de son mieux à nos questions, il obtiendrait plus facilement l'ouverture des crédits qu'il demande.

Le ministre dit que nous le blâmons d'avoir pris des mesures pour tenir le port ouvert. En réalité, un pareil reproche n'a pas été proféré. Nous reconnaissons que le département a entrepris de faire son devoir avec l'irréflexion qui le caractérise et qu'il l'a accompli, mais à moitié, comme tout ce qu'il a fait depuis trois ou quatre ans. On aurait cru qu'un garçon de bureau même aurait su que faire dans la circonstance qui nous occupe. Pourtant, personne ne semble l'avoir su au ministère. On envoya un fonctionnaire à Port-Arthur. Au lieu de signer un contrat comme aurait fait un homme d'affaires, il eut un entretien familial dans un endroit bien choisi, j'imagine, où on peut causer tout en faisant autre chose. Il revient, et le département, je le suppose, jugea que tout était pour le mieux. Cependant, aucun marché définitif n'avait été conclu et voilà pourquoi nous trouvons à redire. Si on avait mis par écrit les conventions verbales, l'Etat aurait économisé huit à dix mille dollars.

On pourrait réfuter cette accusation, mais le sens de nos paroles est clair. Il est évident que nous ne reprochons pas au

**M. BRODEUR.**

département d'avoir tenu le port libre de glace mais que nous critiquons la manière dont la chose fut faite. On a dit que le département a payé beaucoup trop cher les services de ces remorqueurs. Par exemple, il y a le "Siskiwit". J'ignore si c'est un bateau de six ou de soixante chevaux-vapeur. L'autre jour, pendant que le député de Simcoe-est discutait cette question avec le ministre, il m'est venu en l'idée que c'était peut-être un bateau de six chevaux-vapeur, en hiver, et de soixante chevaux-vapeur, en été, et vice versa.

Je me suis aussi figuré que nous aurions eu moins de reproches à faire, si l'on avait déployé plus de perspicacité dans l'exécution de l'entreprise. Au lieu de pousser la glace devant eux, si ces remorqueurs l'avaient hissée à bord puis déposée sur le rivage, on aurait pu épargner certaines dépenses, vu le prix que le département paie la glace en été. Les citoyens d'Ottawa, de Toronto et d'ailleurs qui se procurent de la glace en été seront peut-être surpris d'apprendre que le département paie \$40 la tonne, la glace dont il a besoin. La pensée se présente naturellement à l'esprit que, puisque le département dépense des milliers de dollars pour repousser la glace pendant une saison et achète de la glace à \$40 la tonne dans un autre temps, il eut été plus profitable d'exécuter le travail autrement.

**M. BENNETT :** Le ministre nous dira-t-il pourquoi on a payé, à Midland, \$400 à son ami politique ? Je vois cette inscription dans le rapport de l'auditeur général—remorqueur, \$40 par jour pendant dix jours. Qui a certifié que le remorqueur a été employé pendant dix jours ? Je suis allé chez moi dernièrement et j'ai pris des renseignements sur ce sujet. Je n'ai pas pu rencontrer une seule personne qui sût que ce remorqueur avait été employé.

**M. BRODEUR :** Le remorqueur a été mis en commission par le département pour le service des phares.

**M. BENNETT :** Qui a certifié que le bateau a été employé pendant dix jours ? Et quel est le nom du remorqueur ?

**M. BRODEUR :** M. Fraser me dit qu'il n'est pas certain du nom du remorqueur. Nous nous renseignerons et nous l'apprenons à l'honorable député.

**M. BENNETT :** Qui a certifié que le bateau a été employé pendant dix jours ?

**M. BRODEUR :** Le gardien du phare.

**M. BENNETT :** Il n'y a pas de phare dans la baie.

**M. BRODEUR :** M. Fraser m'apprend que c'est ainsi que les choses ont lieu. J'irai aux informations. Naturellement, je n'étais pas sur les lieux et je ne connais rien au sujet de ces comptes.